

*Communauté de communes Caux Austreberthe*  
*Rapport annuel*  
*du Président*  
*sur le prix et la qualité*  
*du service public de l'assainissement non collectif*  
*2017*

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif  
pour l'exercice présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi

Le SPANC regroupe les communes de Sainte Austreberthe, Barentin, Pavilly, Villers Ecalles , Limesy, Emanville, Bouville et Blacqueville.

## 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité par un contrat en date du 1er Février 2016 sous forme d'une prestation de service d'une durée de 4 ans.

## 1.3 Prestation assuré dans le cadre du service

Le service assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est-à-dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement. Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de 6 ans.

Et à la demande du propriétaire :

Accompagnement à la réhabilitation des installations.

L'entretien des installations.

## 1.4 Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2017
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installations nouvelles	4
	Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles	7
	Etude de sol	0
Entretien des installations (vidanges et autres)		0
Travaux de réhabilitation		0

## 1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateur de 0 à 140 descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100.

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délibération des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	oui	10	10
<b>Total</b>			<b>140</b>	<b>120</b>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est 120.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Fixation des tarifs en vigueur

- Redevance de fonctionnement : 20 €HT/Semestre
- Forfait vidange des installations jusqu'à 5 m<sup>3</sup> : 220 €HT et 41 €HT par m<sup>3</sup> supplémentaire (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00)

## 2.2 Recette d'exploitation

Recettes du service assainissement non collectif sur l'année 2017 : 756.47 € HT.

# 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2008 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Installations jugées conformes	40	45	47	52	55	63
Nombre total d'installations contrôlées	251	255	257	266	267	276
Taux de conformité	16%	17.5%	18.3%	19.5%	20.6%	22.8%